



**Ville de Marck-en-Calais**

**PROCES VERBAL  
15 FEVRIER 2018**

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

L'an deux mil dix-huit, le Jeudi 15 février, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 30 mars 2014 et du 16 juillet 2017, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOEL Corinne, Maire.

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DESEIGNE Véronique, BIOUSSE Régis, JAMPY Isabelle, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, PILLE Robert, GEISLER Maryse, LENGLIN Daniel, WILLAUME Quentin, DUMONT Pierre-Henri, MAGNIER Renée, COURTOIS Thierry, GATEL Renée, VAUTIER Monique, MASSON Tony, DESORT Annie, DELCROIX Nathalie, FIOLET Evelyne, BOUCHEL William, CARBONNIER Thérèse.

**Étaient Excusés :**

MERCIER Sabrina	(Pouvoir Madame Le Maire)
LEGROS Marc	(Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
LAMBLIN Richard	(Pouvoir Pierre Henri DUMONT)
FOURNIER Annick	
EMILE Bernard	(Pouvoir Evelyne FIOLET)
MASSET Christian	(Pouvoir Nathalie DELCROIX)
BRANLY Sandrine	(Pouvoir Thérèse CARBONNIER)

**Secrétaire de Séance :** Quentin WILLAUME



**INFORMATIONS**

- présentation du nouveau Directeur Général des Services, Monsieur Renaud POLLET, arrivé tout droit de la ville de COULOGNE qui a pris ses fonctions le 14 décembre dernier.

- Marck : ville Internet @@@

2<sup>ème</sup> bonne nouvelle : la Ville de Marck vient de se voir décerner, pour la première fois, le label "3 @" par l'association Villes Internet.

Cette distinction récompense les investissements massifs en matière de numérique au sein de la commune afin d'améliorer quotidiennement la vie des usagers : numérisation des écoles, billetterie en ligne, dématérialisation des données de chaque service, open data municipal, diffusion en direct des conseils municipaux, inscriptions en ligne aux activités communales (concours des maisons fleuries, fête des voisins), mise en ligne des offres d'emploi.

Parmi les initiatives à venir en 2018 : mise en place de la vidéo-protection, des équipements permettant la réalisation des cartes d'identité et des passeports, d'un logiciel de marchés publics. Toutes les actions de la ville peuvent être retrouvées sur le site [www.villes-internet.net](http://www.villes-internet.net) en recherchant la structure « MARCK ».

**Démission de Madame Annette WACHEUX -**

Madame DESORT est accueillie au sein de l'assemblée en qualité de conseillère municipale. La délégation LOGEMENT est confiée par arrêté à Madame GEISLER.

Nomination de Monsieur Quentin WILLAUME, secrétaire de séance : **adopté à l'unanimité**. Le quorum est atteint.

# **1 – ADMINISTRATION GENERALE**

## **1.1 Approbation du procès-verbal du 30 novembre 2017**

**Adopté à l'unanimité**

## **1.2 Remplacement de Madame WACHEUX Annette dans les différentes instances et comités :**

### **1.2.1 : Comité jumelage**

Lors du conseil municipal du 16 avril 2014, Madame WACHEUX avait été désignée comme représentante au sein du comité de jumelage de la ville de MARCK. Compte tenu de sa démission, il convient donc de la remplacer. Conjointement à cela, et pour répondre aux attentes de certains élus, il convient de revoir la liste dans son ensemble, c'est-à-dire les 8 élus, qui conformément aux statuts de l'association, sont appelés à siéger au sein du conseil d'administration du comité de jumelage. **Dans le respect de la représentation à la proportionnelle**, la liste pourrait ainsi être composée de Daniel LENGLIN ; Thierry COURTOIS, Fabrice MARTIN, Laurence LOUCHEZ, Quentin WILLAUME, Annie DESORT, William BOUCHEL, Christian MASSET

**Adopté à l'unanimité**

### **1.2.2 : Conseil d'administration du CCAS**

Madame WACHEUX avait été désignée membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale par délibération en date du 16 avril 2014. Aussi, suite à sa démission avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018, il convient de procéder à son remplacement. Il est proposé conformément à la loi de désigner Madame DESORT Annie, la suivante de liste.

Les membres actuels sont donc désormais : Mesdames Isabelle JAMPY, Monique VAUTIER, Renée MAGNIER, Véronique DESEIGNE, Laurence LOUCHEZ, Annie DESORT, Nathalie DELCROIX et Sandrine BRANLY.

**Adopté à l'unanimité**

### **1.2.3 : Comités consultatifs**

De la même façon, Madame WACHEUX ayant été désignée au sein des comités consultatifs « Urbanisme-Travaux-Environnement » ET « Développement Economique-Emploi », il convient de la remplacer. Il est proposé Madame Annie DESORT au comité Urbanisme et Monsieur Fabrice MARTIN au comité Développement Economique.

**Adopté à l'unanimité**

## **1.3 Mise en place d'un réseau de télécommunication**

Monsieur MARTIN présente le dossier.

« A la création de la Police Municipale en place depuis le 1er mars 2015, ce service avait été doté de téléphones portables afin de communiquer avec leur poste central et les autres services. A ce jour, cet outil de communication montre ses limites tant sur le plan purement communicatif que sur le plan sécurité. En effet, les équipes de la Police Municipale sont conduites au cours de leurs interventions à communiquer de manière étroite entre elles et avec leur poste central et ce quels que soient les lieux et les contraintes qui y sont attachés. De plus, au vu de la convention de coordination qui sera prochainement engagée avec la police nationale, il est incontournable et prescrit que la Police Municipale soit dotée d'un réseau interne de télécommunication. Ce réseau se composera alors d'un relais auquel sera reliée une antenne placée sur le point le plus haut de la commune et cinq postes portables numériques de marque MOTOROLA, leurs chargeurs et accessoires. La Police Municipale conservera néanmoins un téléphone portable destiné aux communications avec les autres services partenaires (POLICE NATIONALE, GENDARMERIE NATIONALE, Services de secours, Services mairie.....). L'émission et la réception des communications sont assujetties à la location annuelle d'une fréquence à l'ART (Autorité de Régulation des Télécommunications). Le dispositif à mettre en œuvre pourra être installé sur le territoire de la commune avant la fin du premier trimestre 2018. »

Madame Le Maire demande de bien vouloir l'autoriser à signer une convention avec l'ART ainsi que toute pièce à intervenir.

**Adopté à l'unanimité**

## 2 – FINANCES

### 2.1 DETR – demande de subventions

Monsieur le Député présente les 12 dossiers qui sont éligibles au titre de la DTER 2018. Le montant total HT des travaux s'élève à 1.409.949 € HT, subventionnable à hauteur de 338.622 € HT.

#### 1) Réfection de voiries et trottoirs quartier des Chardonnerets

Travaux HT : 294.991,50 € HT Taux subvention : 20 % Subvention demandée : 58.998 € HT

#### 2) Rénovation éclairage public quartier des Chardonnerets

Travaux HT : 65.588,10 € HT Taux subvention : 25 % Subvention demandée : 16.397 € HT

#### 3) Réfection de voiries et trottoirs quartier des Marronniers

Travaux HT : 169.389,10 € HT Taux subvention : 20 % Subvention demandée : 33.877 € HT

#### 4) Rénovation éclairage public quartier des Marronniers

Travaux HT : 34.246,41 € HT Taux subvention : 25 % Subvention demandée : 8.561 € HT

#### 5) Réfection de voirie rue de la Rivière d'Oye

Travaux HT : 210.260 € HT Taux subvention : 20 % Subvention demandée : 42.052 € HT

#### 6) Etabonnage rue de la rivière d'Oye (réfection fossés)

Travaux HT : 193.156 € HT Taux subvention : 35 % Subvention demandée : 67.604 € HT

#### 7) création d'un terrain de beach soccer

Travaux HT : 69.581 € HT Taux subvention : 25 % Subvention demandée : 17.395 € HT

#### 8) La sécurisation des abords du collège Boris Vian

Travaux HT : 142.115 € HT Taux subvention : 25 % Subvention demandée : 35.528 € HT

#### 9) la réalisation des travaux de mise en conformité de la sécurité incendie Ecole V. Hugo

Travaux HT : 202.000 € HT Taux subvention : 25 % Subvention demandée : 50.500 € HT

#### 10) la réalisation de l'isolation phonique de la cantine du Moulin

Travaux HT : 11.059 € HT Taux subvention : 25 % Subvention demandée : 2.764 € HT

#### 11) l'équipement des écoles de 6 vidéoprojecteurs interactifs et de 6 micro-ordinateurs dédiés

Travaux HT : 11.133,12 € HT Taux subvention : 30 % Subvention demandée : 3.339 € HT

#### 12) le renforcement du dispositif incendie par la fourniture et pose de 3 poteaux incendie

Travaux HT : 6.429,95 € HT Taux subvention : 25 % Subvention demandée : 1.607 € HT

Madame le Maire demande de bien vouloir l'autoriser à présenter les dossiers et signer toute pièce à intervenir et précise qu'elle tiendra informée l'assemblée des suites données.

**Adopté à l'unanimité**

### 2.2 DOB 2018

Monsieur Raymond LEFEBVRE, Adjoint aux finances, présente le rapport sur les grandes orientations budgétaires de la ville pour l'année 2018, tel qu'il a été adressé à l'assemblée. Suite à cette présentation, Madame le Maire demande donc de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires et du Rapport qui a servi pour ce débat par **un Vote**.

*Intervention de Madame DELCROIX :*

Madame DELCROIX précise que la commune était déjà endettée en 1995. Elle fait remarquer une augmentation importante de 7.2 % des frais de personnel entre 2014 et 2017.

*Intervention de Monsieur BOUCHEL :*

Monsieur BOUCHEL fait part de ses inquiétudes sur la baisse prévue des dépenses de fonctionnement car certaines dépenses sont incompressibles et le fait de vouloir les diminuer risque de nuire sur la qualité du service public. Il s'interroge également sur l'excédent de fonctionnement qui va baisser considérablement d'ici 2 ans.

*Intervention de Véronique DESEIGNE :*

L'augmentation des frais de personnel est tout à fait maîtrisée. Les augmentations doivent être calculées d'une année sur l'autre.

*Intervention de Monsieur le Député*

Monsieur le Député indique que le % moyen d'augmentation des frais de personnel, pour une commune comme la nôtre, est de l'ordre de 2 %, augmentation qui comprend la hausse de la valeur du point d'indice, les avancements d'échelon...Il fait donc remarquer que 7.2 % sur une période de 3 ans est plus que correcte. Il précise, par ailleurs, qu'entre 2012 et 2014, il y a eu 10 % d'augmentation sur ce même poste.

*Intervention de Monsieur LEFEBVRE*

La baisse des dépenses de fonctionnement sera faite sur les consommations courantes (énergie, fourniture, eau..), sur les achats dans la mesure où cela ne nuira pas à la qualité du service rendu aux usagers.

**Adopté par 23 POUR, 5 ABSTENTIONS (BOUCHEL W, DELCROIX N + pouvoir, FIOLET E + pouvoir)**

### **3– URBANISME**

#### **3.1 Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme**

*Intervention de Monsieur BIOUSSE :*

« Dans le cadre de la réhabilitation du centre-bourg, la ville envisage la réalisation, par un bailleur social, de plusieurs logements ayant pour vocation l'accueil des séniors. Aussi, la place de l'Europe faisant l'objet d'un aménagement qui offrira davantage de places de stationnement, et dans un souci de densification urbaine du centre-ville, il est proposé une modification simplifiée du PLU pour la création d'un sous-secteur dans la zone UC, dénommé UCa aux abords de la place. Cette modification permettra de préciser les règles relatives au stationnement des véhicules pour les bureaux, les commerces et les logements locatifs sociaux. Conjointement à cela, le périmètre des Emplacements Réservés n° 14 et 15, précédemment destinés à l'extension du cimetière sera modifié pour répondre au projet et l'emplacement réservé N°15 nouvellement délimité sera alors renommé puisqu'il accueillera le parc urbain prévu dans le cadre de l'aménagement de la place de l'Europe ».

Madame Le Maire demande de bien vouloir accepter l'engagement de la procédure de modification simplifiée du PLU.

**Adopté à l'unanimité**

#### **3.2 Schéma d'aménagement impasse VAUBAN**

*Intervention de Monsieur BIOUSSE :*

« Le 14 février 2017, le conseil municipal avait débattu sur les grandes orientations de notre Plan d'Aménagement et de Développement Durable. L'un des objectifs que nous nous étions fixés était de conforter la croissance démographique en privilégiant les opérations au sein de la trame bâtie. En effet, conscients des enjeux environnementaux et agricoles de la commune, les élus avaient privilégiés les opérations de renouvellement urbain. Ainsi, 5.3 ha avaient été identifiés comme étant un potentiel foncier fort au sein de la trame bâtie. En respectant une densité moyenne minimale de 25 logements /

ha, 132 logements pourraient être construits dans les dents creuses. A ce titre, et compte tenu de la disponibilité de certains terrains et de notre réserve foncière existante dans le secteur de la rue Vauban, je vous propose de réaliser une opération d'aménagement de logements locatifs sociaux et privés au sein de ce quartier. Cette opération pourrait générer une petite vingtaine de logements. Un schéma d'aménagement de principe vous a été distribué sur vos tables ».

Madame Le Maire propose de donner un accord de principe sur ce schéma et de l'autoriser à réaliser toutes démarches en vue de sa réalisation.

**Adopté à l'unanimité**

## **4 – EDUCATION – JEUNESSE- PETITE ENFANCE**

### **4.1 Relais Assistants Maternels : délégation de mission de guichet unique**

*Intervention de Madame DESEIGNE :*

« Suite à la circulaire CNAF 2017-003 du 26 juillet 2017, la CNAF a créé, via le site « monenfant.fr » un Guichet Unique, lieu d'information centralisée, d'écoute et de conseils aux parents du territoire qui sont à la recherche d'une solution d'accueil pour leurs enfants. En effet, grâce à une connaissance actualisée de l'offre et de la demande sur la commune et à un travail de concertation entre les acteurs de l'accueil individuel et collectif, le Guichet Unique apporte des solutions d'accueil adaptées aux besoins des familles. Les missions du guichet unique sont principalement le traitement, en 7 jours ouvrables, des demandes d'accueil formulées par les familles sur le site mon-enfant.fr et l'accompagnement des familles jusqu'à obtention d'une solution adaptée d'accueil. Par la signature d'une convention avec la CAF, le RAM s'engage dans cette mission en accompagnant les familles dans la recherche d'un mode d'accueil (traitement de la demande via le site internet « monenfant.fr. Deux autres missions reprises dans cette convention sont déjà appliquées et continueront de l'être : à savoir :

- Promouvoir l'activité des assistants maternels (proposer aux assistants maternels en sous activité, un accompagnement en vue d'améliorer leur employabilité)
- Favoriser les départs des assistants maternels en formation continue.

Un versement complémentaire à la prestation de service de 3000 euros sera versé par la CAF. »

Madame Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention et toute pièce à intervenir.

**Adopté à l'unanimité**

### **4.2 Règlements de fonctionnement - modificatifs**

*Intervention de Madame DESEIGNE :*

« Dans les bâtiments, les sources d'émissions de substances polluantes sont nombreuses (peintures, meubles, matériel d'entretien...) et peuvent engendrer des symptômes tels que des maux de tête, fatigue, manifestations allergiques, asthme... Ainsi, la loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public sensible. Le Conseil Départemental nous a informés par un courrier reçu le 03 janvier dernier que nos deux établissements d'accueil du jeune enfant (Multi Accueil et Jardin d'enfants) étaient concernés par ce dispositif. La surveillance périodique de la qualité de l'air intérieur doit être effective au 1er janvier 2018.

Pour info, le propriétaire est tenu de réaliser à ses frais :

- une évaluation des moyens d'aération réalisée par un professionnel,
- ET une campagne de mesures de polluants réalisée par un organisme accrédité ou une évaluation préalable.

Aussi, il convient d'inclure cette nouvelle disposition dans les différents règlements intérieurs de ces deux structures petite enfance ».

#### **4.2.1 Multi accueil**

« Concernant le multi accueil, je vous propose d'y inclure également la modification des horaires d'ouverture. En effet, dans un souci d'optimisation de la structure, les horaires d'ouverture et de fermeture sont réduites d'1/4h : 7 heures 15 au lieu de 7h et 18h45 au lieu de 19h. Cette modification a été décidée après concertation et échanges avec les familles concernées par cette tranche horaire, afin de ne pas les mettre en difficulté. Ainsi, le multi accueil est dorénavant ouvert du lundi au vendredi de 7h15 à 18h45. »

Madame Le Maire propose de modifier le règlement de fonctionnement en conséquence.

**Adopté à l'unanimité**

#### **4.2.2 Jardin d'enfants**

*Intervention de Madame DESEIGNE :*

« Pour le jardin d'enfants, seul un article du règlement de fonctionnement concernant la surveillance de la qualité de l'air a été ajouté. »

Madame Le Maire propose de modifier le règlement de fonctionnement en conséquence.

**Adopté à l'unanimité**

## **5 – COMMUNICATIONS DIVERSES**

### **Point sur les travaux**

#### **1. TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ECLAIRAGE PUBLIC**

##### **1.1. Allée des Mélèzes**

Les luminaires LED ont été mis en place. L'installation est terminée.

##### **1.2. Avenue de Calais**

Une consultation d'entreprises a été lancée pour le remplacement des lanternes d'éclairage public avenue de Calais. L'objectif étant à terme, de passer les 86 points lumineux en éclairage LED.

Une 1<sup>ère</sup> phase de travaux concernerait 26 luminaires.

##### **1.3. Aire de covoiturage**

La révision allégée pour le changement de zonage du PLU est en cours. L'objectif est que la mise en service puisse se faire au printemps prochain.

##### **1.4. Voie douce entre Marck et Le Fort vert**

Les travaux de réalisation de la voie douce sont terminés. L'inauguration aura lieu le 19 février à 11 heures.

#### **2. TRAVAUX DE BATIMENT**

##### **2.1. Ferme des aigrettes**

Les travaux de reprise de l'étanchéité de la toiture au-dessus de la galerie desservant le cyber centre sont terminés.

##### **2.2. Futurs cabinets médicaux**

Le bâtiment où se situait auparavant le centre Social et Culturel est en cours de réaménagement pour favoriser l'installation de 3 cabinets médicaux.

Les travaux de second œuvre (plâtrerie, faux plafonds, peinture) sont terminés par l'entreprise d'insertion ADLC.

Les travaux de plomberie et d'électricité sont terminés par les Services techniques.

Reste la mise en place des volets roulants et la peinture de la façade.

##### **2.3. Travaux étanchéité**

Des travaux d'étanchéité ont été effectués sur plusieurs bâtiments : Complexe Municipal Hubert Seban, Boulodrome, Salle de Ping-Pong, église de Marck centre, suite aux dernières tempêtes de janvier 2018.

### 3. TRAVAUX EN REGIE

#### 3.1. Travaux dans les écoles

Pendant les vacances de Noël, ont été installés les vasques dans les sanitaires filles et garçons de l'école primaire Victor Hugo. Des supports à dessin ont été également installés.

### 4. PLACE DE L'EUROPE

Les travaux d'enfouissement des réseaux humides sont en cours de réalisation.

L'enfouissement des réseaux secs débutera pendant les vacances de février.

La première phase de travaux « place de l'Europe » devrait se terminer en novembre 2018.

### Evènements passés

#### *Madame Le Maire :*

« Bref retour sur les évènements passés depuis le dernier conseil municipal avec principalement les vœux de la municipalité qui se sont tenus le vendredi 12 janvier : La cérémonie a débuté par une aubade de l'Harmonie Batterie Municipale de Marck dirigée par Fabrice Levis, une prestation du groupe Trans'en'danse composé des vainqueurs d'Incroyable Marckois, de la présentation de Manon Lebas, Miss Marck 2018, de ses 2 dauphines et du coup de cœur du jury, de la mise à l'honneur de deux Marckois : Daniel Pussot, pour son implication bénévole dans plusieurs associations, et François Polley, entrepreneur implanté dans la zone Transmarck. Ensuite, Héloïse Louvet, le Maire du Conseil Municipal des Jeunes, suivie des discours de Raymond Lefebvre, 1er adjoint, Moi-même et M. le Député. La cérémonie s'est clôturée par l'association "I love Cheerdanse", Romain Pruvost et de nouveau l'Harmonie.

En parallèle, les élus ont présenté leurs vœux aux agents de la ville le 31 janvier dernier. Je vais laisser la parole à Madame DESEIGNE sur ce point. »

#### *Madame DESEIGNE :*

« Effectivement, mercredi 31 janvier dernier, les élus ont présenté leurs vœux pour la nouvelle année 2018 à l'ensemble des agents de la ville. Nous avons profité de cette occasion pour mettre à l'honneur 2 retraités ainsi que 2 médaillés. »

### Evènements à venir

#### *Madame LOUCHEZ présente :*

**Vendredi 23 février à 18h30 au complexe H Seban** : cérémonie pour les nouveaux arrivants : 150 familles ont été invitées

**Samedi 10 Mars** : Soirée Chippendales à 20 h au complexe Hubert Seban

Prix de la place : 35 euros incluant le repas, une coupe de champagne, une rose, le spectacle des chippendales et la soirée dansante.

**Samedi 24 mars** de 9h à 12h : distribution de compost aux marckois qui le souhaitent – venez avec votre récipient ou sac avenue de Verdun, derrière la friterie Marck Une Pause

**Dimanche 1<sup>er</sup> avril** : brocante de printemps

Inscriptions le mardi 13 pour les riverains toute la journée, le mercredi 14 pour les marckois toute la journée et le jeudi 15 mars uniquement le matin pour les extérieurs, dans le hall du complexe des dryades.

**Samedi 7 avril** : Pièce de théâtre « De bric et de Broc » : 8 € l'entrée – 4 € en ½ tarif

**Samedi 9 juin 2018** : **grande Soirée Patrick FIORI aux DRYADES**. Les places seront en vente d'ici la fin du mois de février – tarifs de 28 à 40 euros

#### *Monsieur WILLAUME présente :*

**Du samedi 24 février au dimanche 04 mars 2018** : départ à la neige pour 48 enfants du CM2 à la Chapelle d'Abondance

**Judi 8 mars** : Carnaval enfantin du CMJ : 14h30 – 16h30 : complexe Hubert Seban – pour les enfants du CP au CM1

**Lundi 26 mars** : forum de la sécurité pour les enfants du CP

#### *Madame JAMPY présente :*



**Mercredi 14 mars : repas de printemps de nos aînés** de + de 65 ans au complexe Hubert SEBAN, dès midi jusque 19h : les inscriptions sont en cours – 25 € pour les marchois et 40 € pour les extérieurs.

**ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES .COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Régies :**

Plusieurs arrêtés dans le cadre des régies ont été pris suite à des changements d'affectation, des transferts de domiciliation...

Un arrêté a été pris concernant une augmentation des tarifs du séjour ETE Colonie de vacances. Cette hausse s'appliquera à partir de cet été.

**Marchés Publics : Procédures adaptées :**

- Elaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programme – ACCENOMIE – 26 760 € HT
- Chantier d'insertion sociale et professionnelle pour l'entretien des espaces verts et voiries, marché à bons de commande – ENVIRONNEMENT ET SOLIDARITE – 50 000 € HT maximum / an
- Remplacement de lanternes d'éclairage public avenue de Calais – CITEOS – 57 564 € HT
- Acquisition de Benches Ampiroil – LEROUGE BENCHES AMOVIBLES : 7996 € HT
- Création de trottoirs et stationnements impasse Guérin – STPP – 6030 € HT
- Mise en place d'un réseau de télécommunication pour la Police Municipale – 5755,35 € HT
- Séjours été 2018/2019 et Hiver 2019/2020 –
  - Lot n°1 Séjour été 2018 & 2019 – Assoc. Découverte Aventure Vacances – 915 € TTC / enfant
  - Lot n°2 Séjour Hiver 2019/2020 – Assoc. Mer & Montagne – 688 € TTC / enfant

**Subventions :**

**- demandées**

- **DETR 2018** : 12 dossiers

- **FISAC** : Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce :

- création d'une base de données locaux commerciaux vacants (30 %) soit 3.600 €
- rénovation place du marché : 20.000 €
- création d'une signalétique spécifique pour les commerces (30%) soit 6.000 €
- amélioration du stationnement aux abords des commerces av.de Calais (30 %) soit 2.550 €

**- acceptées**

- **FDE 62 : travaux d'éclairage public :**

- Impasses des hemmes : 9.600 €
- Rue Jean Bart : 4.882 €

- **DETR 2017 :**

- rue des Cyprès : 20.600 €

- **CAF :**

- Installation module + lave-vaisselle Hautes Communes : 27.120 €
- travaux de réhabilitation MNE :
  - Accueil ALSH : 48.220 €
  - Centre Social : 33.536 €
- installation sanitaires module 1 : 253 €
- aménagement RAM (équipement + mobilier) : 3.264 €
- installation visiophone Jardin d'enfants et ALSH stade : 3.738 €
- travaux de sécurisation du RAM : 302 €

- **FIPHFP :**

- aménagement d'un poste de travail pour un agent des ST 5.582,10 €

Pour clôturer la séance, Madame Le Maire informe que le prochain conseil municipal est prévu le Jeudi 29 mars 2018 à 19h – à l'ordre du jour, principalement le vote du Budget Primitif.

**Fin de la séance : 20h45**